

Serrure Nest x Yale

Garantie limitée

Yale, le « garant », émet la présente GARANTIE LIMITÉE à l'acheteur original de la serrure Nest® x Yale® commandée, livrée et installée aux États-Unis ou au Canada (dans le présent document nommée « la ou les serrure(s) » :

1. COMPOSANTES ÉLECTRONIQUES

Composantes électroniques garanties DEUX (2) ANS. Yale garantie à l'acheteur original de la/les serrure(s) que leur fabrication ne présente pas de défauts dans les matériaux utilisés ni dans la confection pourvu que le consommateur (tel que le terme « consommateur » est défini dans le code et section 2301(3) des États-Unis) utilise les permis résidentiels sur la base desquels la serrure a été installée initialement. Si, après l'installation initiale de la serrure, l'une des composantes électroniques ou sa finition devenait défectueuse, le garant s'engage à réparer ou à remplacer les serrures, de conformité avec la garantie limitée. Les composantes électroniques sont garanties TROIS (3) ANS si le produit est vendu et installé par un professionnel certifié en sécurité de Nest Pro ou Assa Abloy Medico Security Center (MSC). Les composantes électroniques incluent l'écran tactile, les circuits électroniques et la commande motorisée.

a. La garantie de la serrure remplacée sera limitée au terme non échu de la garantie originale.

b. Les composantes électroniques sous garantie peuvent être remplacées par des nouvelles pièces ou des pièces remises à neuf.

2. COMPOSANTES MÉCANIQUES ET FINITION

Yale garantie à l'acheteur original de la/les serrure(s) que leur fabrication ne présente pas de défauts dans les matériaux utilisés ni dans la confection pourvu que le consommateur (tel que le terme « consommateur » est défini dans le code et section 2301(3) des États-Unis) utilise les permis résidentiels sur la base desquels la serrure a été installée initialement. Si, après l'installation initiale de la serrure, l'une des composantes mécanique ou sa finition devenait défectueuse, le garant s'engage à réparer ou à remplacer les serrures, de conformité avec la garantie limitée.

a. Quand la serrure a été utilisée dans des installations commerciales, institutionnelles, industrielles ou autres que des logements unifamiliaux, la garantie des composantes mécaniques est réduite à TROIS (3) ANS et la garantie sur la finition est réduite à DEUX (2) ANS.

b. La garantie de la serrure remplacée sera limitée au terme non échu de la garantie originale

3. CONDITIONS ET EXCEPTIONS.

La garantie limitée ne pourra être appliquée que si la serrure est installée correctement

Conformément aux codes, ordonnances et réglementations locales, les instructions imprimées pourvues et la bonne pratique industrielle. LA PRÉSENTE GARANTIE

NE COUVRE PAS des défauts causés par : modification, altération, réparation ou entretien de la serrure par un tiers, autres que le garant ou la personne désignée par le garant; abus physique, mésusage, de la serrure ou utilisation contraire aux instructions pourvues; envoi du produit à quelqu'un d'autre que le garant pour l'entretien; mauvaise installation; forces majeures; incendie; inondation; risque; défaillance dans la réalisation d'un entretien normal; pour les conséquences d'utilisation pour lesquelles les serrures n'ont pas été conçues ou prévues, ou pour des défauts causés par l'utilisation de peintures, solvants ou tout autre produit chimique qui pourrait entrer en contact avec la serrure. LA PRÉSENTE GARANTIE NE COUVRE PAS les éraflures ni les abrasions. LA PRÉSENTE GARANTIE NE PEUT PAS ETRE APPLIQUÉE aux serrures ni aux pièces des serrures qui n'ont pas été fabriquées originalement par le garant. LA PRESENTE GARANTIE NE SERA PAS APPLIQUÉE À DES PROPRIÉTAIRES ULTÉRIEURS

4. ENTRETIEN ET FRAIS DE RÉPARATION.

Sous la présente garantie limitée, le garant remplacera uniquement la serrure ou une partie. Le garant prendra en charge les frais raisonnables de livraison par voie terrestre uniquement pour les serrures renvoyées au département de service client du garant. Le garant expédiera les pièces de rechange sous la présente garantie limitée à ses frais par voie terrestre uniquement. Toute logistique spéciale, express ou bien tout autre mode de transport ne sera pourvu qu'à la demande et aux frais de l'acheteur des serrures. Cependant, si le garant estime que la serrure ne peut pas être réparée ni remplacée sous les conditions de la présente garantie limitée, le garant enverra une notification au client des coûts estimés de réparation ou de remplacement et devra attendre l'autorisation et l'accord du client pour payer la dite réparation ou les frais de remplacement avant de commencer la réparation ou le remplacement sans garantie. Le garant n'aura aucune responsabilité de prendre en charge aucun frais pour des réparations effectuées par un tiers, autre que le garant ou personne désignée par le garant, à moins que, selon les cas, le garant ait donné son accord par écrit. Le garant n'est pas tenu responsable pour aucune dépense effectuée pour enlever ou réinstaller les serrures couvertes par la présente garantie limitée.

5. LIMITATION DES GARANTIES IMPLICITES

TOUTE GARANTIE EXPRESS QUI NE SERAIT PAS PRÉCISÉE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, ET TOUT RECOURS POUR INEXÉCUTION DU CONTRAT, AUTRE QUE POUR CETTE DISPOSITION, QUI POURRAIT SURGIR PAR IMPLICATION OU EN VERTU DE LA LOI, EST EXCLUE ET DÉCLINÉE. LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALITÉ NI D'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE SONT LIMITÉES À LA DUREÉE EXPRESS DE CHAQUE PÉRIODE DE GARANTIE.

a. Les serrures seront considérées comme des biens de consommation et seront couvertes par l'acte de garantie fédérale Magnusson-Moss, veuillez prendre connaissance du fait que certains états n'acceptent pas de limitations sur la durée d'une garantie implicite. La limitation citée ci-dessus, pourrait ne pas vous être appliquée.

6. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour avoir un retour sur l'une des obligations décrites par cette garantie limitée, vous devez contacter : Yale Locks & Hardware, Département du service client, 225

Episcopal Road, Berlin, CT 06037 USA, Tél 1-800-438-1951, Télécopie 1-800-338-0965.

a. Le garant honorera uniquement le remplacement avec une serrure identique ou similaire ou avec des pièces de rechange fabriquées ou distribuées par le garant.

b. Les horaires d'ouverture du département de service client sont les suivants : 8h00 à 16h30 EST, de Lundi à Vendredi, hors jours fériés.

7. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ.

IL N'Y A PAS DE GARANTIE QUI PROLONGE LA DATE D'EXPIRATION AU-DELÀ DE LA DATE PRÉCISÉE SUR CE DOCUMENT. AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESS N'A ÉTÉ NI SERA ÉMISE AU NOM DU GARANT CONCERNANT LA SERRURE OU L'INSTALLATION, FONCTIONNEMENT, RÉPARATION OU REMPLACEMENT DE LA SERRURE. LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE YALE EST LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT DE LA SERRURE. SOUS AUCUNE CIRCONSTANCE, YALE NE SERA TENU RESPONSABLE POUR L'ACHETEUR NI POUR QUICONQUE POUR TOUT DOMMAGE SPÉCIFIQUE OU DOMMAGE CONSÉCUTIF, QU'IL DÉCOULE D'UN DÉLIT, RUPTURE DE GARANTIE, RUPTURE DU CONTRAT OU AUTRE.

a. Les serrures seront considérées comme des biens de consommation et seront couvertes par l'acte de garantie fédérale Magnusson-Moss, veuillez prendre connaissance du (i) fait que certains états n'acceptent pas l'exclusion ni la limitation sur des dommages accessoires ni consécutifs, ce qui impliquerait que la limitation ou exclusion ci-dessus ne vous concernent pas, et (ii) la présente garantie limitée vous offre des droits juridiques spécifiques, et vous pouvez avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre.

b. Le garant se réserve le droit de modifier le design et les spécificités ou de faire des ajouts ou des améliorations à ses produits sans notification ni obligation de les inclure dans des produits fabriqués précédemment.